

DEPUIS 1938



BULLETIN D'INFORMATION

Edition du 15 juin 2006

MARCHE DU TRAVAIL : LES AXES DE PROGRES SONT BIEN IDENTIFIES

Les mouvements sociaux suscités à l'occasion de la sortie avortée du CPE ont une nouvelle fois souligné aux yeux de nos partenaires étrangers la surprenante incapacité des Gaulois à s'adapter aux mutations de leur environnement. Ceci est d'autant plus déroutant que le diagnostic est clairement posé, y compris par les organismes les plus officiels et les plus impartiaux. Ne citons qu'un tout petit extrait des analyses produites par l'OCDE (Organisation de Coopération et Développement Economiques, dont la France est membre avec 29 autres pays), et accessibles à tous (site www.oecd.org) : « *l'incertitude qui pèse sur le coût pour l'employeur d'un licenciement, et le fait que le coût minimum du travail dépasse la productivité potentielle d'un certain nombre de travailleurs peu qualifiés semblent être responsables d'une partie importante du niveau élevé du chômage structurel* ». Suivent les préconisations logiques qui en découlent : limitation de la progression du SMIC, limitation des prestations sociales, remplacement du système actuel de contrats de travail d'une complexité excessive par un contrat unique assurant une protection variant avec l'ancienneté,... A quand, en France, une préférence collective exprimée en faveur d'une progression des revenus de tous, plutôt que d'un chômage endémique ?

Pascal MARTIN-RETORD

Taxe sur les Véhicules de Tourisme des Sociétés (TVTS)

Au rang des dispositions les plus douloureuses de la loi de finances pour 2006, figurait une très forte progression de la TVTS, dont le dispositif jusqu'alors simple, a été complexifié à plaisir.

Même si la levée de boucliers intervenue en début d'année a conduit le gouvernement à annoncer un allègement du dispositif, la complexité demeure et les gros rouleurs risquent d'être très pénalisés.

Attention : ce risque existe aussi et notamment pour les dirigeants et les salariés propriétaires de leurs véhicules, et qui se font rembourser des indemnités kilométriques. N'hésitez pas à vous renseigner.

Préparation de la retraite et contrats tunnels

Les perspectives à venir d'érosion des prestations qui seront servies par les régimes de retraite obligatoire incitent à se reporter vers les régimes de retraite complémentaire, dont les vendeurs nous vantent quotidiennement les mérites.

Mais, il faut bien savoir que de tels contrats reposent sur des cotisations « à fonds perdus » en cas de décès prématuré, que si les cotisations sont déductibles, les prestations seront impossibles, mais qu'elles seront aussi viagères.

Il s'agit donc d'un instrument parmi d'autres possibles, et en aucun cas d'un remède universel.

Nous sommes à votre disposition pour en parler.

Fermeture du cabinet en août

Comme les années précédentes, et pour éviter un fonctionnement partiel durant de longues semaines, le site de Chambéry sera complètement fermé durant les deux semaines entourant le 15 août, à savoir du lundi 7 août 2006 au vendredi 18 août 2006.

Nous vous invitons à bien vouloir vous rapprocher de vos interlocuteurs habituels afin d'examiner avec eux les dispositions à prendre pour vous assurer le meilleur confort possible pendant cette période.

L'ensemble des équipes du GROUPE MARTIN RETORD vous remercie par avance de votre compréhension, et vous souhaite un bon été.